

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville

DESTINATIONS	ABONNEMENTS			NUMERO
	1 AN	6 MOIS	3 MOIS	
REPUBLIQUE DU CONGO	24.000	12.000	6.000	500 F CFA
	Voie aérienne exclusivement			
ETRANGER	38.400	19.200	9.600	800 F CFA

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte. □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

- DECRET ET ARRETE -

A - TEXTE DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

3 juin Décret n° 2016-176 portant remise totale ou partielle
des peines..... 895

B - TEXTE PARTICULIER

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

- Autorisation d'implantation et d'ouverture..... 895

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

- Annonces légales..... 896
- Déclaration d'associations..... 898

PARTIE OFFICIELLE

- DECRET ET ARRETE -

A – TEXTE DE PORTEE GENERALE

MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION DES PEUPLES AUTOCHTONES

Décret n° 2016-176 du 3 juin 2016 portant
remise totale ou partielle des peines

Le Président de la République,
Président du conseil supérieur de la magistrature,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 83-199 du 26 mars 1983 déterminant
la procédure et le régime juridique du droit de grâce ;
Vu le décret n° 2010-299 du 2 avril 2010 portant
organisation du ministère de la justice et des droits
humains ;
Vu le décret n° 2016-117 du 23 avril 2016
portant nomination du Premier ministre, Chef du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2016-168 du 30 avril 2016 portant
nomination des membres du Gouvernement,

Décète :

Article premier : Une remise gracieuse de la moitié de
la peine est accordée à toute personne condamnée à
une peine correctionnelle.

Article 2 : Tout délinquant primaire détenu en
exécution d'une peine privative de liberté inférieure
ou égale à trente-six (36) mois bénéficie d'une remise
totale de sa peine.

Article 3: Le ministre de la justice, des droits humains
et de la promotion des peuples autochtones est chargé
de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré et
publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 3 juin 2016

Par le Président de la République,

Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,

Clément MOUAMBA

Le ministre de la justice, des droits humains
et de la promotion des peuples autochtones

Pierre MABIALA

B – TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA POPULATION

AUTORISATION D'IMPLANTATION ET D'OUVERTURE

Arrêté n° 2837 du 31 mars 2016 portant
autorisation d'implantation et d'ouverture d'un
cabinet dentaire de M. **OGNAMI (Constant Simplicie)**

Le ministre de la santé
et de la population,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 009-88 du 23 mai 1988 instituant un
code de déontologie des professions de la santé et des
affaires sociales de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 88-430 du 6 juin 1988 fixant les
conditions d'exercice libéral de la médecine et des
professions paramédicales et pharmaceutiques ;
Vu le décret n° 2009-392 du 13 octobre 2009 relatif
aux attributions du ministre de la santé et de la
population ;
Vu le décret n° 2015-858 du 10 août 2015 portant
nomination des membres du Gouvernement ;
Vu l'arrêté n° 3092/MSP/MEFB du 9 juillet 2003
régissant les conditions d'implantation et d'ouverture
des formations sanitaires privées ;
Vu l'autorisation provisoire n° 077/MSP/CAB/
DGS/DSSS/SFS du 8 avril 2014 d'implantation et
d'ouverture d'un cabinet dentaire de M. **OGNAMI
(Constant Simplicie)**, médecin stomatologue,

Arrête :

Article premier : Une autorisation d'implantation d'un
cabinet dentaire, sis rue Tchino, n° 33, ex-camp Elf
zone industrielle, arrondissement n°2, Mvoumvou,
commune de Pointe-Noire (département de Pointe-
Noire), est accordée à M. **OGNAMI (Constant
Simplicie)**, médecin stomatologue.

Article 2 : Les activités à mener dans ce cabinet
dentaire concernent :

- les consultations d'ondoto-stomatologie ;
- les actes de chirurgie dentaire ;
- les soins bucco-dentaires ;
- les prothèses dentaires ;
- les actes médicaux (ordonnances, certificats
médicaux, etc.) ;
- l'éducation, l'information et la communication ;
- l'élaboration des rapports périodiques.

Article 3 : Le personnel devant y évoluer fait l'objet
d'une autorisation après examen des dossiers des
intéressés par les services compétents de la direction
générale des hôpitaux et de l'organisation des soins.

Article 4 : M. **OGNAMI (Constant Simplicie)** est tenu
d'informer les autorités compétentes de tout changement
d'adresse ou de toute cessation d'activités.

Article 5 : Le cabinet adresse par voie hiérarchique des rapports mensuels, trimestriels et annuels à la direction départementale de la santé de Pointe-Noire, sous le contrôle technique duquel il se trouve.

Article 6 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 31 mars 2016

François IBOVI

PARTIE NON OFFICIELLE

- ANNONCES -

ANNONCES LEGALES

Maître Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Avenue Félix Eboué, immeuble « Le 5 février 1979 »
2^e étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),
Centre-ville, Boîte postale : 18, Brazzaville
Tél : (242) 05 350 84 05/ 06 639 59 39/78/
05 583 89 78

E-mail : etudematissa@gmail.com

RENOUVELLEMENT DE MANDATS ET MISE EN HARMONIE DES STATUTS

Société Congolaise des Gaz

de Pétrole Liquéfiés, en sigle « GPL S.A. »
Société anonyme avec conseil d'administration
Au capital de 1 000 000 000 de FCFA
Siège social à Brazzaville, République du Congo
RCCM : 01 B 4100

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte de la société dénommée Société Congolaise des Gaz de Pétrole Liquéfiés, en sigle GPL S.A., déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, notaire à Brazzaville, en date, à Brazzaville, du 17 mai 2016 et dûment enregistré à la recette de Brazzaville, le 17 mai 2016, sous folio 086/9 numéro 918, les actionnaires de la société susdénommée ont pris les résolutions suivantes :

- Renouvellement du mandat des administrateurs : L'Assemblée Générale constatant que le mandat des administrateurs arrive à expiration, décide de renouveler leurs mandats pour une durée de six (6) ans qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos en 2022.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : L'Assemblée Générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire

et du commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration, décide de le renouveler pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2022.

- Mise en harmonie des statuts conformément aux dispositions des articles 908 et suivants de l'Acte Uniforme révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 5 mai 2014.

Dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 23 mai 2016, enregistré sous le numéro 16 DA 388.

Mention modificative a été portée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro M2/16-925

M^e Ado Patricia Marlène MATISSA
Notaire

Maître Sophie OKOUYA MAKOUKA
Notaire

41, boulevard Denis Sassou-N'guesso,
Immeuble Bassoueka, 2^e étage, centre-ville
Tél.: 05 536 82 88/06 676 46 51, B.P.: 4018
E-mail : sophie_okouyamak@yahoo.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

AFK AUDIT ET CONSEIL

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de un million (1 000 000) de francs CFA
Siège social : 41, boulevard Denis Sassou-N'guesso,
Centre-ville, Brazzaville
République du Congo
RCCM : CG/BZV/116 B 6466

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 25 avril 2016, reçu par Maître Sophie OKOUYA MAKOUKA, notaire, dûment enregistré à Brazzaville le 19 mai 2016, sous folio 87/21, numéro 681, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

- Forme : Sarlu.
- Objet : la société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger :
- * Audit, commissariat aux comptes, commissariat aux apports et commissariat à la fusion des sociétés, conseils ; due diligence ; expertise comptable, expertise judiciaire, formation comptable ;

Et plus généralement la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

- Dénomination : la société a pour dénomination : AFK Audit et Conseil

- Durée : la durée de la société est de 99 ans.
- Gérant : Monsieur KANGA Alain Frédéric
- Dépôt légal : a été entrepris le 26 mai 2016 au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, enregistré sous le numéro 16 DA 409.
- Immatriculation : La société AFK Audit et Conseil a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville sous le n° RCCM : CG/BZV/116 B 6466-16 DA 409.

Pricewaterhouse Coopers Tax & Legal, S.A,
88, avenue du Général de Gaulle,
B.P. : 1306, Pointe-Noire, République du Congo
Tél.: (242) 05 534 09 07/22 294 58 98 /99,
www.pwc.com

Société de conseil fiscal. Agrément CEMAC N°SCF 1
Société de conseils juridiques. Société anonyme avec CA
Au capital de FCFA 10 000 000
RCCM : Pointe-Noire N° CG/PNR/09 B 1015
NIU : M2006110000231104

NOMINATION ET MISE EN CONFORMITE DES STATUTS

BUREAUTIQUE ET SERVICES

« BUSER »

Société anonyme avec administrateur général
Au capital de 134 000 000 de francs CFA
Siège social : 56, avenue du Général de Gaulle
B.P. : 4223, Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-09 B 1142

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale mixte en date, à Pointe-Noire, du 30 décembre 2015, reçu au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, notaire à Brazzaville, le 9 mars 2016, sous le répertoire n° 066/2016, enregistré à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire centre), le 27 avril 2016, sous le n°3134, folio 075/4, les actionnaires ont notamment décidé :

- A titre ordinaire, de nommer Madame Elodie Biesbrouck en qualité de nouvel administrateur général, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
- A titre extraordinaire, de mettre en conformité les statuts de la société avec les nouvelles dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et de groupement d'intérêt économique modifié le 30 janvier 2014, et d'adopter les statuts mis à jour.

Dépôt dudit acte a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, en date du 2 mai 2016, sous le numéro 16 DA 525. L'inscription modificative de l'immatriculation de la société au registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire a été constatée sous le numéro M2/16900, en date du 2 mai 2016.

Pour avis,
L'administrateur général

Pricewaterhouse Coopers
Tax & Legal, S.A,
88, avenue du Général de Gaulle,
B.P. : 1306, Pointe-Noire, République du Congo
Tél.: (242) 05 534 09 07/22 294 58 98 /99,
www.pwc.com
Société de conseil fiscal
Agrément CEMAC N°SCF 1
Société de conseils juridiques
Société anonyme avec CA,
Au capital de FCFA 10 000 000
RCCM : Pointe-Noire
N° CG/PNR/09 B 1015
NIU M2006110000231104

RENOUVELLEMENT DE MANDAT
CONFIRMATION DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

SOCIÉTÉ D'ALIMENTATION AU CONGO

«SOALCO SARL»

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 000 de francs CFA
Siège social : 62/1, avenue du Général de Gaulle
B.P. 1905, Pointe-Noire
RCCM : Pointe-Noire N° 2008 B 495
République du Congo

1. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juin 2015, tenue en Espagne, au siège de la société Terminal de Graneles Valencianos SLU, enregistré le 25 janvier 2016, sous le numéro 1713, folio 037/17, les associés ont notamment décidé de renouveler les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, respectivement le Cabinet M3B Audit & Expertise et Monsieur Jacques BILALI, pour une durée de trois (3) exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de synthèse de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017,

2. Aux termes d'un acte en date, à Kinshasa, du 22 juin 2015, portant confirmation de délégation de pouvoirs, reçu au rang des minutes de Maître Salomon Louboula, notaire à Brazzaville, le 4 mai 2016, sous le répertoire n°096/2016, le gérant de la société a notamment confirmé la désignation de Monsieur Sébastien Guenot en qualité de directeur fondé de pouvoirs.

Dépôt desdits actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire.

Pour avis,
Le gérant

Pricewaterhouse Coopers Tax & Legal, S.A,
88, avenue du Général de Gaulle,
B.P. : 1306, Pointe-Noire, République du Congo
Tél. : (242) 05 534 09 07/22 294 58 98 /99,
www.pwc.com
Société de conseil fiscal
Agrément CEMAC N°SCF 1
Société de conseils juridiques
Société anonyme avec CA,
Au capital de FCFA 10.000.000

RCCM : Pointe-Noire NIU : M2006110000231104
N° CG/PNR/09 B 1015

AVIS D'EXTENSION DES ACTIVITÉS

SOCIETE D'ALIMENTATION AU CONGO (SOALCO)

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 10 000 000 de FCFA

Siège social : 62/1, avenue du Général de Gaulle,
Pointe-Noire, Congo
RCCM : CG/PNR/08 B 495

Aux termes d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la Société d'alimentation au Congo (SOALCO), en date du 15 avril 2016, reçue au rang des minutes de Maître Salomon LOUBOULA, notaire à Brazzaville, le 17 mai 2016, sous le répertoire n° 097/2016, et enregistrée à Pointe-Noire (recette de Pointe-Noire centre), le 23 mai 2016 sous le n° 3764, folio 090/101, les associés ont décidé d'étendre les activités de la société par adjonction des activités suivantes :

« l'importation du matériel, les services de maintenance et réparation et l'installation en froid industriel, commercial et climatisation. »

Ainsi, l'objet social de la société sera désormais le suivant :

« La société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays, notamment dans les Etats parties au Traité de l'OHADA, et plus particulièrement en République du Congo :

- l'importation, l'exportation, le stockage, la commercialisation et la distribution de tous produits alimentaires quelle qu'en soit la nature ou la présentation (frais, surgelés, congelés, séchés, fumés, secs, conditionnés en vrac, en conserves ou autrement, etc.),
- la vente en gros et détail de tous produits d'alimentation,
- l'exploitation de magasins d'alimentation et autres, y compris les supermarchés et/ou chaînes de magasins,
- l'importation du matériel, les services de maintenance et réparation et l'installation en froid industriel, commercial et climatisation, la prise de participation en République du Congo ou en tous pays, dans toutes sociétés ou dans tous groupements ayant un objet similaire, ou de nature à développer les affaires sociales, et notamment, de faire toutes opérations entrant dans son objet, soit seule, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit. Elle pourra ainsi faire toutes exploitations par cession, location ou régie, soit par tous modes, sans aucune exception, créer toutes sociétés, faire tous apports à des sociétés existantes, en recevoir, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter, vendre et revendre tous biens mobiliers et immobiliers, titres et droits sociaux, prendre toutes commandites,

- et d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, susceptible d'en favoriser l'accomplissement ou le développement.»

Dépôt dudit acte a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le n° 16 DA 19, en date du 26 mai 2016.

L'inscription de la décision d'extension des activités de la société au registre du commerce et du crédit mobilier a été constatée sous le n° M2/16- 1008.

Pour avis,

Le gérant

DECLARATION D'ASSOCIATIONS

Création

Département de Brazzaville

Année 2016

Récépissé n° 126 du 20 avril 2016. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**ASSOCIATION PROMOTION COMMANDANT VICTOR DOTE**", en sigle "**A.P.V.D.**" Association à caractère social. Objet : consolider l'amour, la solidarité, l'entente et la fraternité entre les membres ; raffermir les liens interpersonnels par le respect du souvenir et de la mémoire d'une vie commune passée à l'école militaire préparatoire des cadets de la révolution ; apporter une assistance multiforme aux membres. *Siège social* : enceinte de l'école militaire préparatoire Général Leclerc, avenue de la 2^e division blindée, arrondissement 3, Poto-Poto, Brazzaville. Date de la déclaration : 11 avril 2016.

Récépissé n° 144 du 4 mai 2016. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**ASSOCIATION POUR LA PRESERVATION DE LA PAIX AU CONGO**", en sigle "**A.P.P.C.**". Association à caractère social. Objet : promouvoir et valoriser la culture de paix ; œuvrer pour le développement du bien-être des populations congolaises. *Siège social* : n° 28 bis, rue Oyo, arrondissement 6, Talangaï, Brazzaville. Date de la déclaration : 15 mars 2016.

Récépissé n° 150 du 20 mai 2016. Déclaration à la préfecture du département de Brazzaville de l'association dénommée : "**ASSOCIATION CHRETIENNE DES VEUVES DE KINSOUNDI**", en sigle "**A.C.V.K.**". Association à caractère social. Objet : œuvrer pour le secours mutuel, la prévoyance et la bienveillance ; aider et assister tous les membres en difficulté ; promouvoir des activités socioéconomiques et culturelles. *Siège social* : n° 74, rue Matensama, quartier Kingouari, arrondissement 1, Makélékélé, Brazzaville. Date de la déclaration : 10 mai 2016.

Imprimé dans les ateliers
de l'imprimerie du Journal officiel
B.P.: 2087 Brazzaville